Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260205-I_2026_8-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : **I-2026-8**

En exercice	**16**
Présents	**13**
Pouvoirs	**3**
Votants	**16**

L'an deux mille vingt-six,
le cinq février, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept janvier deux mille vingt-six
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : F.GAUVAIN - J.C.VERDONCK - C.LECLERC - P.L.KERINO - P.DRUELLES - C.TRICOIRE - V.ADAM-MOISSON - A.HUET - B. DE RENEVILLE - O.DENFER - C.PELLISSIER I.LEFRANC - I.RONDOT
ABSENTS : J.SAUVAGET - S.LE DAMANY - B.LAURENT
POUVOIRS : J.SAUVAGET à P. DRUELLES – S. LE DAMANY à F. GAUVAIN - B. LAURENT à J-C. VERDONCK

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

Objet: Tableau des emplois : création du poste de directeur du multi-accueil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Dans le cadre du départ à la retraite de l'actuel directeur du Multi-accueil, un recrutement a été lancé.

Le départ définitif de l'actuel directeur se fera au 1er septembre 2026 et l'arrivée de son remplaçant se fera au 1er mai 2026.

Il convient donc de créer un second poste de directeur du Multi-accueil au 1er mai et de programmer la suppression du premier au 1er septembre.

Intitulé du poste	Niveau dans l'organigramme (1-2-3-4)	ETP total de l'empl	Grade(s) prévus *si CE = Cadre d'emploi = tous les grades du cadre d'emploi*	Effectifs Pouvus	Effectifs Vacant	Emplois pouvus par un contractue	Grade détenu par l'agent occupant le poste	Service affectation	Durée hebdomadaire
Directeur du Multi Accueil	3	1 (jusqu'au 1/09/26)	CE Educateurs de jeunes Enfants	1	1	0	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	MULTI ACCUEIL	Temps complet
		1 (à partir du 1/05/26)					Educateur de jeunes enfants		Temps complet
Directrice adjointe du Multi-Accueil	4	1	CE Educateurs de Jeunes Enfants	1	0	0	Educateur de jeunes enfants		Temps complet
Auxiliaire de Puériculture	4	2	CE Auxiliaires de Puériculture	2	0	0	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		Temps complet
							Auxiliaire de puériculture de classe normale		Temps complet
Agent d'accompagnement éducatif petite enfance	4	3	CE Agent Social	3	0	0	Agent social		Temps complet
							Agent social		Temps complet
							Agent social principal de 1ère classe		Temps complet

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260205-I_2026_8-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Décide** de modifier le tableau des emplois permanents tel que détaillé dans le tableau joint ci-dessus.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 5 février 2026.

La Présidente,

Frédérique GAUVAIN

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,



Frédérique GAUVAIN